Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210914-08-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021
République Française
\*\*\*\*\*\*

## Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres				
Membres en exercice	Présents	Votants		
13	10	10		

Date de convocation 8 septembre 2021

## DELIBERATION **BUREAU DELIBERATIF** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

**SEANCE DU 14 septembre 2021** 

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président.

Présents: Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Carole SALEUR, Laurent TROGRLIC.

Absents: Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT. Pascal BARTOSIK.

Monsieur Laurent TROGRLIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Constitution d'un groupement de commandes concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs Place de la Mairie, rue du Thème et ruelle de l'Eglise à Malleloy

N° de délibération: 8

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Rapporteur: M. MAXANT

La commune de Malleloy souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux secs Place de la Mairie, rue du Thème et ruelle de l'Eglise à Malleloy. Le Bassin de Pompey, de par sa compétence « Eclairage Public », a décidé d'accompagner les travaux communaux en enfouissant le réseau d'éclairage public et en procédant à la mise en place de nouvelles sources lumineuses.

Pour des raisons économiques, et pour faciliter la réalisation de ces travaux, l'ensemble des réseaux secs sera enfoui en fouille unique.

Il vous est proposé de constituer un groupement de commande permettant une rationalisation de la réalisation des travaux et une optimisation de l'enveloppe financière.

Ce groupement de commandes intéresserait les deux (2) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la commune de Malleloy.

La Commune de Malleloy assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché. Chaque membre serait en charge du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

C'est la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Malleloy qui sera convoquée.

L'adhésion des deux parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que le conseil municipal de Malleloy ait délibéré préalablement au lancement du marché.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210914-08-DE termes de la convention de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

## Délibération

• Vu le rapport soumis à son examen

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs Place de la Mairie / rue du Thème et ruelle de l'Eglise à Malleloy.

AUTORISE le Président à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président.

Laurent TROGRLIC